



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9453<sup>e</sup>** séance

Mercredi 25 octobre 2023, à 15 h 40

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Vieira . . . . .	(Brésil)
<i>Membres :</i>	Albanie . . . . .	M. Hoxha
	Chine . . . . .	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Nusseibeh
	Équateur . . . . .	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield/M. Wood
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
	France . . . . .	M. de Rivière
	Gabon . . . . .	M <sup>me</sup> Ngyema Ndong
	Ghana . . . . .	M <sup>me</sup> Oppong-Ntiri
	Japon . . . . .	M. Ishikane
	Malte . . . . .	M <sup>me</sup> Frazier
	Mozambique . . . . .	M. Afonso
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward
	Suisse . . . . .	M. Hauri

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 40.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Israël, du Soudan et de la République bolivarienne du Venezuela à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2023/792 et S/2023/795, qui contiennent chacun le texte d'un projet de résolution distinct.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La semaine dernière, j'ai dit que le Conseil devait laisser le temps à la diplomatie et que nous devons donner au Secrétaire général Guterres, au Président Biden et au Secrétaire Blinken, ainsi qu'aux dirigeants régionaux, la possibilité de faire avancer les choses (voir S/PV.9442). Ces derniers jours, nous avons vu la diplomatie porter ses fruits. Grâce au rôle moteur joué par l'Organisation des Nations Unies, les États-Unis, Israël, l'Égypte et d'autres pays et partenaires, l'aide humanitaire a commencé à parvenir à Gaza.

Cependant, une aide beaucoup plus importante est nécessaire. Les États-Unis continueront de travailler avec leurs partenaires pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza. Ce projet de résolution (S/2023/792) appuiera cet effort. Notre texte appelle à une expansion rapide de la fourniture de l'aide. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour répondre aux besoins humanitaires urgents des Palestiniens de Gaza.

Nous nous félicitons également de la libération, ces derniers jours, de quatre personnes qui étaient retenues en otage par le Hamas. Nous remercions le Qatar et l'Égypte de leurs efforts de médiation. Toutefois, près de 200 personnes sont toujours prisonnières. Nous l'avons entendu hier dans cette même salle, beaucoup de familles ne savent toujours où se trouvent leurs proches ni comment ils vont (voir S/PV.9451). Des parents se réveillent la

nuit en se demandant s'ils reverront un jour leur enfant. Hier, j'ai rencontré deux de ces parents, Rachel Goldberg et Jon Polin. Leur fils de 23 ans, Hersh, citoyen des États-Unis, a été grièvement blessé et pris en otage par le Hamas. Aucun parent ne devrait avoir à subir un tel calvaire ni une telle douleur. C'est déchirant et révoltant. Un vote pour ce projet de résolution (S/2023/792) envoie le message que chaque otage doit être libéré immédiatement, sans condition.

Ce moment nous met tous à l'épreuve, la communauté internationale et le Conseil lui-même. Les États-Unis se sont efforcés de forger un consensus autour d'un projet de résolution solide et équilibré. Nous avons sollicité des contributions. Nous avons écouté. Nous avons travaillé avec tous les membres du Conseil pour incorporer des modifications, y compris un libellé sur les pauses humanitaires et la protection des civils fuyant les conflits, ainsi qu'un libellé sur l'importance des mécanismes de désescalade du conflit pour protéger les installations et le personnel des Nations Unies. Ce sont des ajouts importants au texte, des ajouts que nous soutenons et que nous devrions tous soutenir. Le projet de résolution reflète également les contributions de nombreuses organisations humanitaires qui s'efforcent de sauver des vies.

Les États-Unis ne voulaient pas présenter un projet de résolution tout simplement pour le plaisir de le faire. Nous étions déterminés à élaborer un projet de résolution qui bénéficierait d'un large soutien, refléterait les faits sur le terrain et appuierait le travail de l'ONU et la diplomatie directe et urgente que la grande majorité des membres du Conseil soutiennent.

Notre approche contraste fortement avec celle de la Russie. La Russie a présenté un projet de résolution (S/2023/795) à la toute dernière minute, sans aucune consultation. Je signale qu'au cours de l'élaboration de notre projet de résolution (S/2023/792), nous avons accordé aux réactions de la Russie la même attention qu'à celles des autres membres du Conseil. Au final, la Russie a présenté un nouveau projet de résolution de mauvaise foi et le Conseil ne devrait pas l'accepter. Nous devrions au contraire nous rassembler autour du projet de résolution proposé par les États-Unis, un texte qui non seulement inclut mais aussi fait fond sur de nombreux éléments du projet de résolution que le Brésil a présenté la semaine dernière (S/2023/773).

Notre projet de résolution condamne catégoriquement les attaques terroristes odieuses qui ont été perpétrées par le Hamas et d'autres groupes terroristes. Il réaffirme le droit des États Membres de se défendre

contre la menace que les actes de terrorisme font peser sur la paix et la sécurité. Il engage vivement toutes les parties à respecter pleinement leurs obligations au regard du droit international et à s'y conformer. Il souligne la nécessité de protéger les civils et les travailleurs humanitaires, y compris les fonctionnaires des Nations Unies et le personnel médical. Il demande que toutes les mesures, en particulier des pauses humanitaires, soient prises pour permettre l'accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave. Il souligne que les États Membres doivent prendre des mesures concrètes pour éviter que le conflit ne s'étende au-delà de Gaza. Il insiste sur la nécessité de travailler ensemble pour priver le Hamas du financement et des armes qu'il utilise pour répandre la terreur. Il indique clairement que nous devons continuer à œuvrer pour un avenir dans lequel deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte en paix. Ce n'est manifestement pas ce que souhaite le Hamas.

Les États-Unis ont travaillé d'arrache-pied pour rédiger un texte fort et équilibré qui réponde à la situation actuelle, et nous invitons tous les membres du Conseil à voter pour ce texte.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Depuis deux semaines, le Conseil de sécurité est incapable de formuler un message collectif en faveur d'une désescalade dans la zone de conflit israélo-palestinienne. C'est extrêmement regrettable. L'effusion de sang se poursuit, des milliers de civils ont été tués ou blessés et plus de 1,5 million de personnes ont été déplacées. Prenons le temps de réfléchir à ces chiffres épouvantables.

La Russie a proposé l'adoption d'un projet de résolution appelant à un cessez-le-feu humanitaire (S/2023/772) dès le 16 octobre. Il s'agissait d'un texte court, dépolitisé et entièrement humanitaire. Malheureusement, il n'a pas été appuyé par la majorité des membres du Conseil (voir S/PV.9439). Les intérêts nationaux, voire des intérêts idéologiques et politiques égoïstes, pour dire les choses franchement, ont prévalu sur l'objectif d'arrêter la catastrophe humanitaire en cours.

Il y a exactement une semaine (voir S/PV.9442), les États-Unis, en opposant leur veto au projet de résolution humanitaire préparé par le Brésil (S/2023/773), ont bloqué la deuxième tentative du Conseil d'apporter une réponse à cette crise effroyable. De plus, ils ont été le seul membre à voter contre les amendements que nous avons proposés appelant à un cessez-le-feu humanitaire immédiat et condamnant toutes les attaques aveugles contre les civils (S/2023/775 et S/2023/776). Il est ainsi apparu clairement que les États-Unis ne veulent tout simplement pas

que les décisions du Conseil de sécurité aient une quelconque incidence sur une éventuelle offensive terrestre d'Israël contre Gaza, une offensive, qui accompagnée de violations flagrantes du droit international humanitaire, pourrait provoquer un conflit encore plus important dans la région, voire au-delà.

Aujourd'hui, afin de faire taire les critiques sévères de la communauté internationale en réaction à leur recours au veto, les États-Unis tentent de faire passer un nouveau projet de résolution truffé de dispositions politisées, inappropriées et très discutables (S/2023/792). Je voudrais souligner par ailleurs qu'il n'y a pas eu de processus consultatif normal sur ce projet de résolution au sein du Conseil, même si notre collègue américaine vient de nous assurer du contraire. Les auteurs ont pratiquement fait fi de toutes les observations formulées par les délégations, ainsi que de la pratique établie du Conseil eu égard aux projets de texte. La délégation américaine a explicitement privé les autres membres du Conseil de la possibilité de consulter leurs capitales, en fixant des délais irréalistes.

Il n'est donc pas surprenant que le produit final ne réponde pas aux normes de qualité les plus élémentaires. Il ne contient toujours pas d'appel au cessez-le-feu. Il ne condamne pas les attaques aveugles contre les civils et les biens de caractère civil à Gaza. Il ne dénonce pas les actions tendant à déplacer de force des civils. Il s'agit d'un document totalement politisé dont le seul objectif n'est pas de sauver la population civile, mais de conforter la doctrine politique des États-Unis dans la région en étiquetant les différentes parties. Les auteurs du projet de résolution ont usé d'un stratagème tactique en remplissant leur document d'un ensemble désordonné de mesures humanitaires qu'Israël pourrait prendre dans le cadre de son offensive terrestre. Ce faisant, ils se sont bien sûr assurés que rien dans le texte n'empêcherait Jérusalem-Ouest de mener à bien cette offensive. En fait, le projet de résolution des États-Unis est un feu vert donné par le Conseil de sécurité à Israël, alors que des milliers d'enfants palestiniens continuent de mourir. Le Conseil ne peut pas être lié à un tel projet de résolution qui, s'il était adopté, le discréditerait complètement. Ma collègue américaine a mentionné les nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) qui fournissent une assistance. Je tiens à dire que la première chose que les ONG et les organisations humanitaires qui veulent apporter leur aide réclament est un cessez-le-feu.

Un autre problème juridique majeur en ce qui concerne ce projet de résolution est l'invocation du droit de légitime défense qui, comme cela a été confirmé dans

*l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé* (voir A/ES-10/273) de 2004, n'est pas applicable dans le cas d'une puissance occupante. Or c'est bien ce qu'est Israël en ce qui concerne les territoires palestiniens. Nous ne voyons pas l'intérêt de soutenir un document qui n'a qu'un seul but : servir les intérêts géopolitiques d'un des membres du Conseil. Non seulement ce document n'arrête pas l'escalade, mais il lui donne en fait le feu vert, et ne soumet les actions militaires futures qu'à des conditions humanitaires inefficaces et éphémères. Nous espérons que la plupart de nos collègues du Conseil se prononceront de la même manière que nous sur ce projet de résolution. Sinon, comme je l'ai déjà dit, cela porterait un coup extrêmement dur à l'autorité du Conseil.

Pour permettre au Conseil de s'acquitter de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous avons élaboré un autre projet de résolution (S/2023/795). Il est basé sur un langage humanitaire éprouvé et incorpore les éléments les plus utiles du projet de résolution soumis par les États-Unis, ainsi que des projets de résolution présentés précédemment par le Brésil (S/2023/773) et la Russie (S/2023/772). Nous ne voyons aucune raison qui empêcherait les membres du Conseil de sécurité de l'appuyer – à moins qu'un cessez-le-feu et l'arrêt de ce nouveau cycle de violence ne soient pas dans leurs projets. C'est la dernière chance qu'a le Conseil de s'acquitter des nobles fonctions qui lui ont été confiées. Nous l'exhortons à ne pas la laisser passer.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil est prêt à voter sur les projets de résolution dont il est saisi.

Je vais d'abord mettre aux voix le projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, qui figure dans le document publié sous la cote S/2023/792.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Albanie, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*Votent contre :*

Chine, Fédération de Russie, Émirats arabes unis

*S'abstiennent :*

Brésil, Mozambique

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont profondément déçus que la Russie et la Chine aient opposé leur veto au projet de résolution S/2023/792, un projet de résolution qui, comme je l'ai dit, était solide, équilibré et le fruit de consultations entre les membres du Conseil de sécurité. Nous avons écouté tout le monde, nous avons intégré les commentaires qui ont été formulés et nous avons déployé des efforts pour forger un consensus autour d'un projet de résolution qui enverrait un message clair au monde et, plus important encore, au peuple israélien et au peuple palestinien, à savoir que le Conseil est déterminé à être à la hauteur de la situation.

Nous ne devons pas encourager le comportement cynique et irresponsable de la Russie en votant pour son texte, le projet de résolution S/2023/795, qui, comme je l'ai déjà dit, a été présenté à la dernière minute, sans aucune consultation, et qui contient un certain nombre de passages problématiques. Bien que le vote d'aujourd'hui soit un revers, nous ne devons pas nous décourager. Les États-Unis continueront à défendre leur projet de texte. Nous sommes prêts à œuvrer de concert avec tous les États Membres pour soutenir les efforts du Secrétaire général, du Président Biden et du Secrétaire d'État Blinken, en coopération avec de nombreux pays autour de cette table et dans la région, afin de bâtir un avenir plus pacifique et plus sûr pour le peuple israélien et le peuple palestinien.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a voté contre le projet de résolution S/2023/792. Notre position se fonde sur les faits, le droit, la conscience, la justice et les appels urgents du monde entier, en particulier des pays arabes.

Nous nous souvenons tous et toutes que mercredi dernier, le projet de résolution S/2023/773, qui portait sur la situation humanitaire dans le cadre du conflit israélo-palestinien, mettait l'accent sur la protection des civils et était soutenu par une écrasante majorité des membres du Conseil de sécurité, n'a pas été adopté en raison du recours au droit de veto (voir S/PV.9442). Samedi soir, les États-Unis ont présenté un nouveau projet de résolution, qui mettait de côté le consensus entre les membres et comprenait de nombreux éléments qui suscitent toujours de profondes divisions et qui vont bien au-delà du domaine humanitaire. De nombreux membres du

Conseil, notamment la Chine, la Russie, les Émirats arabes unis et le Brésil, ont proposé des amendements à ce texte. Cependant, l'auteur n'a pas tenu compte des principales préoccupations des membres concernés et n'a apporté que des modifications cosmétiques au projet de résolution avant que le texte ne soit mis en bleu, afin qu'il soit mis aux voix au Conseil de sécurité dans la précipitation. En termes de contenu, le projet de résolution est profondément déséquilibré et confond le bien et le mal. En termes d'approche, le projet de résolution a été introduit à la hâte et n'a pas obtenu le consensus nécessaire. En termes d'efficacité, le projet de résolution ne reflète pas les appels pressants lancés à travers le monde en faveur d'un cessez-le-feu et d'une cessation des hostilités, et il ne contribue pas à résoudre le problème. Compte tenu de tout ce qui précède, il est évident que le projet de résolution ne pouvait être adopté.

La Chine ne s'oppose absolument pas à ce que le Conseil de sécurité prenne des mesures. Au contraire, nous avons toujours demandé avec force que le Conseil joue un rôle responsable. Ce à quoi nous nous opposons, c'est au fait que le projet de résolution reste évasif sur la question la plus urgente, à savoir l'arrêt des combats, et n'appelle à aucun moment, dans des termes clairs et sans ambiguïté, à un cessez-le-feu immédiat. Aujourd'hui, un cessez-le-feu n'est pas un concept diplomatique, il peut signifier la différence entre la vie et la mort de nombreux autres civils. Il est irresponsable et extrêmement dangereux qu'une résolution du Conseil de sécurité soit ambiguë sur la question de la guerre et de la paix. Cela revient à ouvrir la voie à une opération militaire de grande envergure et à donner le feu vert à une nouvelle escalade du conflit.

La Chine n'est nullement indifférente aux actes qui portent préjudice aux civils. Au contraire, nous avons immédiatement condamné avec force toutes les violences et attaques contre les civils et appelé à déployer des efforts diplomatiques pour parvenir à la libération rapide des otages. Mais nous ne sommes pas d'accord avec le fait que le projet de résolution n'engage pas les parties concernées à mettre fin à l'emploi aveugle et asymétrique de la force, et qu'il n'exige pas non plus une enquête en règle sur des attaques odieuses, comme celle qui a visé l'hôpital Ahli. Ce deux poids, deux mesures et cette application sélective du droit international ne feront que rapprocher de la mort toujours plus de civils innocents.

La Chine n'est nullement indifférente aux souffrances de la population gazaouite. Au contraire, la Chine n'a cessé d'appeler avec force à ouvrir des couloirs pour les secours, à garantir l'accès de l'aide humanitaire et

à empêcher une catastrophe humanitaire. Mais nous ne sommes pas d'accord avec le fait que le projet de résolution évite de manière sélective d'évoquer les causes profondes de la crise humanitaire en cours à Gaza et n'exhorte pas Israël à lever son blocus complet de la bande ni à revenir sur l'ordre d'évacuation de Gaza-Nord. Une démarche aussi fuyante ne fera qu'accélérer la descente aux enfers humanitaires de Gaza.

La Chine ne nie absolument pas les préoccupations d'Israël en matière de sécurité. Au contraire, nous avons toujours plaidé énergiquement pour qu'il soit accordé la même attention aux préoccupations sécuritaires et aux droits légitimes aussi bien d'Israël que de la Palestine. Ce à quoi nous nous opposons, c'est au fait que le projet de résolution tente de faire prévaloir un certain discours sur la question palestinienne-israélienne, en faisant fi du fait que les territoires palestiniens sont occupés depuis longtemps et en évitant la question fondamentale d'un État indépendant pour le peuple palestinien. Il est très préoccupant que le projet de résolution s'écarte de l'esprit des précédentes résolutions de l'ONU et qu'il entérine la dangereuse logique d'affrontement des civilisations et de justification de la guerre et du recours à la force. S'il avait été adopté, le projet de résolution aurait complètement anéanti les chances de concrétisation de la solution des deux États et aurait plongé les peuples palestinien et israélien dans un cercle vicieux de haine et d'affrontement.

Étant donné ce qui précède, la Chine votera pour le projet de résolution proposé par la Fédération de Russie (S/2023/795).

La Chine ne nourrit aucun intérêt égoïste sur la question de Palestine. Toute initiative susceptible de contribuer à la paix obtiendra l'appui inconditionnel de la Chine. La Chine fera de son mieux pour promouvoir les initiatives propices à la réconciliation palestinienne-israélienne. Depuis qu'un nouveau cycle de conflit a éclaté entre la Palestine et Israël, la Chine plaide activement pour que le Conseil de sécurité prenne, dans les plus brefs délais, des mesures concrètes et des décisions contraignantes sur la situation entre la Palestine et Israël. Nous soulignons également que les actions et décisions du Conseil de sécurité doivent respecter les faits historiques, prendre la direction idoine et refléter le sens des responsabilités et du devoir qui s'impose afin de garantir qu'elles respectent les critères de la moralité et de la conscience. Nous sommes prêts à continuer d'œuvrer avec les membres du Conseil de sécurité et la communauté internationale pour apporter une contribution constructive à l'arrêt des combats, protéger les civils, éviter une catastrophe humanitaire plus

grave encore et parvenir à une solution globale, juste et durable de la question palestinienne.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : Nous remercions les États-Unis de leur travail et de leurs efforts sincères pour rapprocher autant que possible les positions afin de répondre à l'urgence de la situation sur le terrain. Nous avons accueilli favorablement leur projet de résolution (S/2023/792) équilibré, qui condamne l'attaque terroriste du Hamas et appelle à la libération des otages, exprime sa sympathie à tous les proches des victimes innocentes, réaffirme le droit des États à la légitime défense, dans le respect des obligations que leur confère le droit international, et appelle à protéger les civils et à mettre en place des pauses et couloirs humanitaires afin de garantir une aide humanitaire sans entrave à celles et ceux qui en ont besoin. Le projet salue également les efforts déployés par tous les acteurs régionaux et internationaux pour éviter les débordements et réaffirme l'attachement à une solution politique du conflit du Moyen-Orient. L'Albanie regrette vivement que le projet de résolution ait fait l'objet d'un veto.

Nous savons que la perfection est l'ennemie du bien. Il arrive que l'urgence et la complexité d'une question exigent de prendre des mesures rapides et de faire de son mieux dans des circonstances données, même si on aurait souhaité et espéré davantage. C'est assurément le cas de ce projet de résolution, car il y a un moment où il faut savoir fixer une limite, pour que les actions aient une importance, qu'elles aient les effets que nous recherchons. Le projet de résolution des États-Unis n'était peut-être pas idéal. Nous l'avons appuyé car il représentait une voie améliorée et raisonnable à suivre en ce moment précis, afin de répondre à des questions critiques et à des besoins urgents – le meilleur moyen possible de condamner le terrorisme et de nous acquitter de l'urgente nécessité de protéger les civils et d'assurer l'aide humanitaire sur le terrain. Nous regrettons donc vivement que le Conseil de sécurité ait été empêché d'adopter un texte prévoyant les pauses et couloirs humanitaires nécessaires d'urgence.

Ce veto n'aidera pas la population de Gaza. Il n'aidera pas les personnes prises en otage. Il n'aidera pas les travailleurs humanitaires, et il ne facilitera pas la tâche de l'ONU sur le terrain. Et lorsque le Conseil de sécurité se montre incapable de prendre les bonnes décisions, nous connaissons le résultat : le Hamas et d'autres groupes terroristes et extrémistes se sentiront enhardis, faute de condamnation internationalement convenue et de sanction mondiale de l'inacceptable.

Ces échecs successifs ne doivent pas nous faire perdre espoir. Nous ne pouvons pas renoncer, parce qu'il ne s'agit pas uniquement de notre métier, il y va de notre responsabilité. Nous continuerons d'œuvrer de bonne foi pour que le Conseil agisse de manière équilibrée et juste sur cette question cruciale et qu'il s'acquitte de ses responsabilités, mais qu'il préserve sa crédibilité lourdement éprouvée.

**M. Pérez Loose** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Nous avons voté pour le projet de résolution S/2023/792, que le Conseil de sécurité vient d'examiner. Il a été déposé à l'issue d'un processus de négociation auquel ont participé de nombreux membres du Conseil. Le projet de résolution qui en a résulté contenait des éléments ô combien urgents et pertinents. Ainsi, il rappelait l'obligation de respecter intégralement les obligations imposées par le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire, et de s'y conformer. Le projet de résolution demandait également que toutes les mesures nécessaires, en particulier des pauses humanitaires, soient prises pour permettre l'accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave, et indiquait que le personnel humanitaire et le personnel médical devaient être respectés et protégés. Les États ont le droit de défendre leur population et ont un droit naturel de légitime défense, mais ils doivent en tout temps respecter les principes du droit international humanitaire. Nous pensons que tout cela était clairement établi dans le projet de résolution.

Je suis convaincu que chacun des membres du Conseil pense que ce texte pouvait être amélioré, mais je suis tout aussi convaincu que nous ne serons pas tous d'accord sur les sections devant l'être ou sur la manière de le faire. Il ne servira à rien de rechercher le texte parfait lorsqu'il sera trop tard, ou lorsqu'il aura perdu toute pertinence. Comme je l'ai souligné mercredi dernier (voir S/PV.9442), nous sommes convaincus que le Conseil ne peut pas continuer à garder le silence face à des événements qui représentent clairement une menace pour la paix et la sécurité internationales et qui ont déjà de très graves conséquences humanitaires. Nous déplorons donc qu'une fois de plus, en moins d'une semaine, nous n'ayons pas été en mesure d'adopter une décision à la majorité au sein du Conseil en raison de l'utilisation du veto.

**M. Ishikane** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon a voté pour le projet de résolution proposé par les États-Unis (S/2023/792), dans l'espoir qu'il contribuerait à améliorer la situation humanitaire à Gaza et à empêcher qu'elle ne se

détériorer davantage. Nous regrettons donc vivement qu'il n'ait pas été adopté.

Nous devons veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne aux personnes qui en ont désespérément besoin, et ce projet de résolution aurait permis de prendre des mesures concrètes à cette fin. En fait, il contient de nombreux éléments importants et positifs pour faire face à la situation humanitaire à Gaza, qui se détériore comme jamais auparavant. Nous ne pouvons pas accepter l'argument selon lequel le projet de résolution aurait pu être interprété comme donnant le feu vert à des actes illicites. J'invite les personnes qui ont des doutes à ce sujet de bien vouloir le lire attentivement.

Nous sommes reconnaissants aux acteurs clefs, y compris les États-Unis, de leur action diplomatique en faveur de la désescalade. Nous soulignons également que les installations civiles et humanitaires doivent être protégées par toutes les parties, conformément au droit international humanitaire.

Enfin, il est important que le Conseil reste saisi de ce dossier et soit prêt à agir si nécessaire. Le monde compte sur nous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/2023/795, déposé par la Fédération de Russie, la République du Soudan et la République bolivarienne du Venezuela.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Chine, Gabon, Fédération de Russie, Émirats arabes unis

*Votent contre :*

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*S'abstiennent :*

Albanie, Brésil, Équateur, France, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Suisse

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le projet de résolution a recueilli 4 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait

une fois de plus pas saisi l'occasion de répondre à la crise sans précédent qui sévit au Moyen-Orient.

J'ai déjà exposé en détail les raisons pour lesquelles le projet de résolution proposé par les États-Unis (S/2023/792) était pour nous totalement inacceptable.

Il est regrettable que des membres du Conseil, prisonniers de leurs intérêts nationaux, n'aient pas eu le courage de faire preuve de sagesse stratégique et d'appuyer le projet de résolution proposé par la Russie (S/2023/795). Notre collègue albanais, qui a déploré l'absence de condamnation des attaques terroristes, avait l'occasion d'y remédier en votant pour le projet de résolution. Apparemment, il ne l'a pas lu assez attentivement pour voir tous les éléments pertinents, dont il avait demandé l'inclusion avec tant d'émotion, comme à son habitude.

Nous déplorons que le Conseil de sécurité n'ait pas répondu aux attentes placées en lui. Nous avons fait de notre mieux pour l'y aider. C'est maintenant à l'Assemblée générale qu'il incombe d'empêcher une nouvelle escalade du conflit israélo-palestinien. Nous soutenons le projet de résolution déposé par la Jordanie au nom du Groupe des États arabes, que nous avons coparrainé, et nous appelons tous les États Membres à l'appuyer.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai bref, car franchement, cela ne vaut pas la peine de perdre plus de temps à discuter du projet de résolution de mauvaise foi proposé par la Russie (S/2023/795).

Les États-Unis ne pouvaient pas appuyer un projet de résolution russe qui avait une fois encore été présenté sans consultation et qui ne reflétait pas les réalités sur le terrain. Il est décevant de constater que la Russie préfère essayer de marquer des points politiques et de diviser davantage le Conseil plutôt que de répondre aux besoins urgents des Israéliens et des Palestiniens.

Nous pouvons tous voir que la Russie ne fait rien pour travailler avec les parties concernées ni pour appuyer les efforts diplomatiques, y compris ceux de l'ONU, en vue d'acheminer davantage d'aide à Gaza. Nous le répétons, les États-Unis sont prêts à travailler avec tous les États Membres qui sont véritablement résolus à faire progresser la paix et la sécurité. Nous devons placer les intérêts de la région et du monde au-dessus de tout.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Les Émirats arabes unis ont voté aujourd'hui strictement sur le mérite des projets de résolution déposés au Conseil de sécurité (S/2023/792 et S/2023/795) et sur la manière dont ils répondent concrètement à la situation

catastrophique à Gaza. Nous connaissons les besoins humanitaires les plus pressants. L'ONU et les organisations non gouvernementales l'ont dit très clairement : un cessez-le-feu humanitaire immédiat ; la libération de tous les otages ; un accès humanitaire sûr, durable et à grande échelle ; du carburant pour les hôpitaux et les installations de dessalement ; de l'eau ; et le respect du droit international humanitaire.

Hier, nous avons entendu des dizaines de déclarations implorant le Conseil d'accorder la même valeur aux vies palestiniennes qu'aux vies israéliennes. Nous ne pouvons pas permettre qu'il y ait la moindre équivoque à ce sujet : il n'y a pas de hiérarchie entre les vies civiles. Les besoins que j'ai mentionnés doivent être la priorité de toute résolution adoptée par le Conseil.

En outre, nous ne pouvons rester silencieux au sujet des déplacements forcés et de l'ordre d'évacuation. La bande de Gaza est un territoire occupé, et c'est là un élément crucial. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté à ce sujet. Nous espérons toujours qu'il sera possible de parvenir à un consensus, mais il est clair que cela nécessitera davantage de travail. Les enjeux sont trop importants. Les civils de Gaza ne peuvent pas être abandonnés. Le Conseil de sécurité doit intervenir, comme nous l'ont clairement dit hier d'innombrables ministres des affaires étrangères, et c'est à ce travail auquel s'attelleront maintenant les Émirats arabes unis.

**M<sup>me</sup> Ngyema Ndong** (Gabon) : Le Gabon a voté pour les projets de résolution présentés respectivement par la délégation des États-Unis (S/2023/792) et la délégation russe (S/2023/795) pour marquer son soutien aux peuples palestinien et israélien ainsi que son attachement à la paix. C'est cet attachement à la paix et à la protection des populations civiles qui nous avait déjà amenés à voter pour les projets de résolution présentés par la Russie (S/2023/772) puis le Brésil (S/2023/773), les 16 et 18 octobre derniers.

Par ce vote, mon pays réaffirme son appui à toute initiative qui permet de sauver des vies humaines. Les éléments qui vont contribuer à l'amélioration du sort des populations civiles et à la désescalade figurent dans les deux projets de résolution que le Gabon a soutenus, à savoir la condamnation des actes terroristes du 7 octobre du Hamas contre Israël ; la nécessité de respecter le droit international, de garantir la sécurité des civils et des infrastructures civiles ainsi que celle des travailleurs et des biens humanitaires ; l'importance d'une fourniture continue, suffisante et sans entrave de biens et services essentiels aux civils à Gaza ; l'exigence de libérer immédiatement et sans conditions tous les otages ;

l'attachement à une solution pacifique pour résoudre le conflit israélo-palestinien ; ainsi que l'attachement à la solution à deux États.

Nous regrettons que les antagonismes au sein du Conseil et le manque d'unité n'aient pas permis d'aboutir à un texte consensuel. Nous sommes conscients que les textes présentés ne prennent pas en compte toutes les préoccupations légitimes, mais le Gabon est d'avis que ces projets de résolution contiennent des éléments qui peuvent faire la différence sur le terrain, notamment sur le plan humanitaire.

Les actes de terreur perpétrés le 7 octobre par le Hamas ont déclenché la reprise des hostilités à grande échelle sur le sol israélien, à Gaza et en Cisjordanie occupée. Tous les bombardements indiscriminés qui s'en sont suivis ont entraîné une escalade de la violence, dont les répercussions dramatiques sur les populations civiles et sur la stabilité de la région exigent une réponse du Conseil.

Une fois de plus, le Gabon exhorte toutes les parties à la retenue et au respect de leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. Un accès sans entrave et en continu, une cessation des injonctions de déplacements forcés des populations de Gaza, l'ouverture de corridors humanitaires et la libération sans condition des otages contribueront sans aucun doute à l'apaisement tant souhaité par tous. Nous réitérons par la même occasion notre appel à la levée du blocus de Gaza et à la cessation des hostilités, qui mettra fin au désespoir d'enfants, de femmes et d'hommes qui sont actuellement dans le couloir de la mort.

Nous soutenons les victimes israéliennes. Il est crucial que les responsables des actes de violence perpétrés par le Hamas soient traduits en justice pour répondre de leurs actions.

Nous ne cesserons jamais de le répéter : la solution au conflit israélo-palestinien est politique. La diplomatie, la négociation et le dialogue sont les seules armes dont dispose la communauté internationale pour s'assurer du respect des préoccupations légitimes de chacune des parties, à savoir l'autodétermination et le droit à la sécurité, et garantir la paix et la sécurité des peuples palestinien et israélien.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous regrettons que le projet de résolution S/2023/792 proposé par les États-Unis n'ait pas été adopté. Ce texte aurait eu un impact réel sur le terrain en appelant à la libération des otages et à l'acheminement de l'aide, y compris grâce à des pauses humanitaires. Par ce

projet de résolution, le Conseil de sécurité aurait, à juste titre et pour la première fois, condamné catégoriquement les attaques terroristes perpétrées par le Hamas.

Le Royaume-Uni n'a pas été en mesure de soutenir le projet de résolution S/2023/795 proposé par la Russie, qui, une fois de plus, ne reconnaît pas le droit de légitime défense d'Israël.

Comme beaucoup d'entre nous l'ont dit, une grave crise se déroule au Moyen-Orient. Le texte russe a été mis aux voix sans une seule minute de consultation avec les membres du Conseil. Il ne s'agissait pas d'une tentative sérieuse de permettre au Conseil de s'exprimer d'une seule voix.

Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts au sein du Conseil pour aboutir à un texte équilibré qui condamne le Hamas, réaffirme le droit d'Israël de se défendre, indique clairement qu'il faut tout mettre en œuvre pour protéger les civils conformément au droit humanitaire international et permette d'acheminer davantage d'aide à Gaza.

**M<sup>me</sup> Oppong-Ntiri** (Ghana) (*parle en anglais*) : Nous regrettons qu'une fois de plus, le veto ait été utilisé pour empêcher le Conseil d'assumer ses responsabilités face à une situation critique qui exige une action énergique.

La trajectoire de la guerre en cours entre l'État d'Israël et le Hamas n'est tout simplement pas tenable et pourrait engloutir toute la région si nous ne nous mobilisons pas efficacement en tant que Conseil. Les pertes civiles enregistrées jusqu'à présent sont inacceptables et les souffrances humaines ne feront qu'augmenter si nous n'agissons pas.

C'est pour cette raison que nous sommes profondément attristés par l'incapacité persistante du Conseil d'avoir une influence positive sur les événements sur place en s'exprimant d'une seule voix pour protéger les civils et mettre fin à l'effusion de sang. En effet, le Ghana avait espéré que le projet de résolution S/2023/792 déposé par les États-Unis, sur lequel nous avons travaillé en tant que Conseil durant le week-end pour perfectionner les dispositions humanitaires, notamment grâce à des références claires aux pauses humanitaires, aurait pu obtenir le soutien du Conseil.

Même si nous avons soutenu ce projet de résolution, nous estimons toujours que l'ordre donné aux civils et au personnel des Nations Unies d'évacuer toutes les zones de Gaza situées au nord de Wadi Gaza et de se

déplacer vers le sud de Gaza doit être annulé pour sauver des vies humaines.

Nous remercions la Fédération de Russie de son projet de résolution S/2023/795. Toutefois, nous aurions souhaité avoir plus de temps pour examiner les différentes propositions.

Pour terminer, nous renouvelons notre appel pour que tous les efforts soient dirigés vers l'apaisement des tensions qui continuent de croître et pour que nos actions soient guidées par des considérations humanitaires, même en ces temps difficiles et tragiques.

**M. Ishikane** (Japon) (*parle en anglais*) : À ce stade, les efforts doivent se concentrer sur les problèmes humanitaires qui continuent de s'aggraver. De ce point de vue, le projet de résolution russe S/2023/795 contient des éléments importants. Nous prenons note du fait qu'il reprend des termes utilisés dans le projet de résolution S/2023/773 déposé par le Brésil et dans le projet de résolution S/2023/792 déposé par les États-Unis.

Dans le même temps, le Conseil, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit proposer des mesures concrètes susceptibles de décourager et de prévenir des attaques terroristes odieuses, telles que l'interdiction des exportations d'armes ou le fait de restreindre le financement.

Nous pensons également qu'il est important que chaque État Membre – chaque État Membre – reconnaisse le droit de se défendre et de défendre son peuple. Chaque État Membre, sans distinction, a ce droit, qui doit être exercé dans le plein respect du droit international.

**M. Pérez Loose** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Comme je l'ai dit hier (voir S/PV.9451), le Conseil ne doit pas se transformer en une arène de rivalités entre ses membres, mais doit au contraire être un espace de promotion de la conciliation, de la paix et de la sécurité internationales.

Les projets de résolution du Conseil doivent être considérés comme des outils qui contribuent à la réalisation de nos objectifs collectifs. Ils ne doivent pas être une fin en soi, et encore moins devenir des trophées politiques ou médiatiques.

Le texte d'un projet de résolution ne doit pas être décidé uniquement sur la base de la volonté d'un seul membre, sans que les autres membres aient la possibilité de faire des commentaires. Des négociations en toute bonne foi doivent être à la base de tout produit du Conseil. Le non-respect de ce principe créerait un précédent très

dangereux. C'est pour cette raison, et pour aucune autre, que nous nous sommes abstenus dans le vote.

**M. Hauri** (Suisse) : La situation au Moyen-Orient nécessite une action unie et urgente du Conseil. Nous l'avons tous évoqué depuis les actes de terreur choquants et injustifiables perpétrés par le Hamas contre les populations civiles israéliennes le 7 octobre dernier, que nous condamnons.

Les priorités sont la protection des civils, l'accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire à Gaza, la libération immédiate des otages et d'exercer notre influence sur les parties afin d'empêcher une escalade encore plus grave, voire une régionalisation du conflit.

La Suisse a voté pour le projet de résolution S/2023/792, présenté par les États-Unis, car il représentait à nos yeux un premier pas du Conseil vers la réalisation de ces priorités, même si nous exigeons un langage plus clair, notamment sur la protection des civils. La Suisse s'est abstenue sur le texte présenté par la Russie (S/2023/795), faute de processus consultatif et d'intention de trouver un consensus sur la substance. Un tel processus nous aurait permis de soumettre des propositions alternatives sur quelques éléments importants, dont la manière de mentionner les événements tragiques en lien avec l'hôpital Ahli.

La Suisse reconnaît la volonté légitime de défense et de sécurité nationales d'Israël. Elle déplore la mort de milliers de civils, dont des milliers d'enfants en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, notamment à Gaza. Il est regrettable que le Conseil n'ait à nouveau pas pu trouver un consensus et ainsi démontrer son unité face à ces principes et à l'acuité d'une crise qui menace toujours de se répandre à l'ensemble de la région. Indépendamment de la non-adoption de ces projets de résolution aujourd'hui, la Suisse rappelle que les parties doivent respecter le droit international humanitaire, notamment les principes relatifs à la conduite des hostilités : les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution.

Les membres permanents du Conseil possèdent le droit de veto, ce qui leur confère une responsabilité particulière et accrue en matière de paix et sécurité internationales. Nous attendons qu'ils assument leur responsabilité et mènent un processus constructif et inclusif. La Suisse reste à disposition pour soutenir tous les efforts déployés par les membres du Conseil et leurs partenaires afin qu'ils usent de leur influence sur les parties pour mettre rapidement fin à ce conflit.

**M. de Rivière** (France) : Comme l'a rappelé hier la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Catherine Colonna, devant le Conseil de sécurité (voir S/PV.9451), la situation au Proche-Orient est très dangereuse. La région risque un embrasement. Le Conseil doit donc agir et exercer ses responsabilités. Il doit condamner sans ambiguïté l'attaque terroriste du Hamas contre Israël. Il doit exiger la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Il doit enfin demander la délivrance sûre et sans entrave de l'aide humanitaire à la population de Gaza. Le Conseil doit aussi rappeler qu'Israël a le droit de se défendre, et le devoir de le faire dans le respect du droit international, et en particulier du droit international humanitaire. La France appelle à la mise en place d'une trêve humanitaire, qui pourra mener à un cessez-le-feu. Il est impératif que tous les civils soient protégés.

C'est pour cela que la France a voté pour le projet de résolution S/2023/792, mis au vote par les États-Unis. La France s'est abstenue sur le projet S/2023/795, présenté par la Fédération de Russie, car plusieurs éléments essentiels faisaient défaut. En particulier ce texte ne qualifiait pas l'attaque du Hamas de terroriste. En outre, il n'avait pas été ouvert à la négociation et nous le regrettons.

Après le malencontreux échec de ce jour, la France continuera, comme elle l'a toujours fait, de s'engager de bonne foi pour que le Conseil prenne ses responsabilités. Il est de notre devoir collectif de redessiner un horizon politique à même de répondre aux aspirations légitimes des Palestiniens, dont le Hamas n'est pas le représentant. Les conditions d'une paix durable sont connues : ce sont des garanties indispensables pour la sécurité d'Israël et un État pour les Palestiniens. C'est la ligne que la France défend avec constance et qu'elle continuera de défendre.

**M<sup>me</sup> Frazier** (Malte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 membres élus du Conseil de sécurité.

Nous regrettons que, une fois de plus, le Conseil n'ait pas été en mesure de s'acquitter de son mandat. Face à l'escalade du conflit, à une situation humanitaire catastrophique et aux pertes en vies civiles, nos responsabilités demeurent claires et urgentes. Le Conseil a l'obligation de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour préserver la vie des civils. Nous demandons également la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes encore retenues en otage. Les 10 membres élus du Conseil restent fermement convaincus que nous devons d'urgence nous employer sérieusement à remédier à la crise humanitaire à Gaza, dont la population est au bord du gouffre. Des

centaines de milliers de civils, dont des enfants, ont été déplacés. Des milliers de personnes ont été tuées ou blessées. Nous ne pouvons pas aggraver leurs souffrances en nous montrant incapables de trouver un accord sur un projet de résolution désespérément nécessaire. Les parties en présence doivent permettre l'entrée de l'aide, conformément aux obligations que leur fait le droit international. Nous devons promouvoir tous les mécanismes, sans exception, susceptibles de garantir que l'aide parviendra à toutes les personnes qui en ont besoin dans la bande de Gaza. Nous avons plusieurs options : un cessez-le-feu humanitaire, des pauses humanitaires ou des couloirs humanitaires. Nous devons veiller à ce que les biens et services essentiels soient acheminés en quantité nécessaire et de manière durable, notamment l'eau, le carburant, la nourriture, l'électricité et les fournitures médicales. Nous rappelons également que les civils sont protégés par le droit international et nous demandons qu'ils puissent se déplacer en toute sécurité et que les biens de caractère civil indispensables à la population civile soient protégés.

Nous saluons les efforts en cours pour permettre l'accès de l'aide humanitaire à Gaza par le point de passage de Rafah et félicitons tous les partenaires concernés, mais nous soulignons que le volume actuel d'aide est très loin de suffire à répondre aux besoins réels de la population. De plus, la menace de contagion régionale est de plus en plus palpable, ce qui exige toute notre attention. Nous devons atténuer ces risques en exhortant toutes les parties à la retenue, à la désescalade et au respect des normes du droit international. C'est pourquoi les 10 membres élus du Conseil de sécurité œuvreront à présenter un nouveau projet de texte dans les prochains jours. En tant que membres élus du Conseil, nous représentons également le reste de la communauté internationale, et nous avons le devoir et l'obligation d'agir. Il n'y a pas de temps à perdre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Erdan** (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, exprimer notre profonde reconnaissance aux États-Unis et à tous les autres membres du Conseil de sécurité qui ont appuyé le projet de résolution S/2023/792. Voter pour un projet de résolution qui condamne clairement les barbares terroristes génocidaires tout en faisant valoir le droit d'un État Membre de se défendre contre la terreur montre que, malgré tous les mensonges diffamatoires propagés dans les couloirs de l'ONU, les valeurs de la liberté et de la sécurité ont encore des partisans. Je remercie ces membres de leur clarté morale en cette période sombre.

À ceux qui ont voté contre le projet de résolution, je dois dire que leur décision me heurte au plus profond de moi. En Israël, nous luttons véritablement pour notre survie. Mes parents âgés, qui vivent à Ashkelon, viennent de passer 20 jours à faire des allers-retours précipités vers des abris antibombes tandis que des roquettes pleuvaient sur eux – des roquettes qui les visaient, eux, des civils, délibérément. Ces membres sont-ils donc incapables de condamner les attaques perpétrées délibérément contre des civils par des organisations terroristes ? Si un de leurs pays était la cible d'un tel massacre, je suis sûr qu'ils agiraient avec beaucoup plus de force – beaucoup plus de force – qu'Israël. Il ne ferait aucun doute dans leur esprit qu'un massacre barbare de ce type exigerait une vaste opération militaire contre les terroristes qui commettent ces atrocités inhumaines, une opération menée pour éradiquer leurs capacités terroristes afin de s'assurer que de telles atrocités ne puissent plus jamais se reproduire. Quelle serait la réaction de Moscou si des escadrons de la mort terroristes annihilèrent des quartiers entiers de la capitale ? Quelle serait la réaction de Beijing si des jihadistes génocidaires décapitaient et assassinaient ses bébés ? Je leur laisse un moment pour y réfléchir. Je pense toutefois que chaque personne, non seulement dans cette salle mais aussi partout dans le monde, qui suit cette discussion, sait exactement comment elle réagirait, de sorte que nous n'avons pas besoin d'y réfléchir. Si le Conseil de sécurité ne condamnait pas les terroristes et leurs crimes contre les civils innocents de ses membres, chacun d'entre eux serait tout aussi ébranlé que moi. Ils auraient le sentiment qu'il y a un deux poids, deux mesures flagrant, que la communauté internationale est indifférente à leur agonie et que le Conseil ne prend même pas les mesures les plus élémentaires que toute personne dotée d'un tant soit peu de sens moral devrait prendre. C'est précisément ce que ressent l'État d'Israël en ce moment.

Les pays qui ont voté contre le projet de résolution porté par les États-Unis (S/2023/792) ont montré au monde que le Conseil était incapable de s'acquitter de sa mission la plus élémentaire, à savoir condamner les terroristes semblables à Daech, et d'affirmer le droit de légitime défense de la victime de ces crimes abominables. Israël a été attaqué et continue de l'être. C'est un fait. Il a été attaqué au sud par le Hamas et au nord par le Hezbollah. Quelle surprise !

Pendant ce temps, l'autre projet de résolution, le projet de résolution russe mis aux voix aujourd'hui (S/2023/795), cherchait à lier les mains d'Israël, nous empêchant d'éliminer une menace pour notre existence et

permettant aux terroristes génocidaires de se regrouper afin de pouvoir nous massacrer une nouvelle fois. Demander à Israël d'annuler son appel à l'évacuation temporaire est une absurdité incroyable qui est contraire à toutes les valeurs que le Conseil incarne. En demandant à Israël d'appeler les habitants de Gaza à retourner dans le nord, ce projet de résolution n'aurait eu pour effet que de multiplier les pertes civiles, et non de les limiter. Pourquoi Israël demanderait-il aux habitants de Gaza de retourner dans une zone de guerre ouverte ?

Nous chérissons la vie et prenons toutes les mesures qui s'imposent pour réduire au minimum le nombre de morts et de blessés parmi la population civile. Nous ne combattons pas les Palestiniens. Nous ne combattons que les terroristes du Hamas semblables à Daech. Les civils ne doivent jamais être délibérément mis en danger. En outre, le projet de résolution déposé par la Russie ne fait aucune mention de notre droit de légitime défense ni du Hezbollah, la force terroriste située à la frontière nord d'Israël qui, ces dernières semaines, a tiré sans raison des roquettes, des mortiers et des missiles antichars sur des villes israéliennes. Moscou ou Beijing se verraient-ils accorder un droit de légitime défense s'ils étaient confrontés à la même menace ? Je pense que oui.

Enfin, si cet autre projet de résolution portait réellement sur la situation humanitaire, comme cela avait été annoncé la première fois, les plus de 220 otages détenus par le Hamas n'apparaîtraient pas dans une note générale à la toute fin du document ; leur libération serait au contraire la première exigence. Les otages détenus par le Hamas doivent être la première priorité humanitaire de la communauté internationale. Leur bien-être doit passer avant la lutte contre les partisans des terroristes qui les ont enlevés. Contrairement au texte du projet de résolution déposé par la Russie, on ne peut en aucun cas faire de fausses comparaisons immorales entre les sauvages du Hamas et la démocratie respectueuse de la loi qu'est Israël. Israël se bat contre le mal absolu, et cela doit être clair comme de l'eau de roche pour toutes les personnes présentes dans cette salle. Le Hamas s'est livré au massacre de Juifs le plus barbare depuis l'Holocauste. Le Hamas est le seul responsable de la situation des Palestiniens à Gaza. Le Hamas commet des crimes contre l'humanité. Au lendemain de l'Holocauste, nous avons collectivement juré de faire en sorte que cela ne se reproduise plus jamais. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles l'ONU a été créée. Plus jamais, c'est maintenant. Nous ne devons pas l'oublier.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais juste dire quelques mots en réponse aux propos que vient de tenir le Représentant permanent d'Israël. Il a posé une question rhétorique : que ferait Moscou en cas d'attaques terroristes contre la Fédération de Russie ? La réponse à cette question est très claire. La Russie a déjà été confrontée au terrorisme international par le passé, par exemple lors des événements survenus en Tchétchénie à la fin des années 1990 et au début des années 2000. À l'époque, de nombreuses personnes siégeant au Conseil de sécurité nous ont dit que nous n'avions pas affaire à un acte de terrorisme international, mais à un mouvement de libération nationale, et elles nous ont exhortés à dialoguer avec les Tchétchènes. Nous avons alors parlé aux Tchétchènes. Mais nous n'avons pas parlé avec les terroristes, nous les avons détruits. Nous aussi nous avons été la cible d'attaques terroristes pendant cette campagne, lorsque les terroristes ont occupé un hôpital, à Budyonnovsk, lorsqu'ils ont envahi un cinéma, à Dubrovka, et lorsqu'ils ont pris d'assaut une école à Beslan, tuant un très grand nombre d'enfants innocents.

Je voudrais appeler l'attention du Représentant permanent d'Israël sur le fait que dans nos déclarations et les projets de résolution que nous avons présentés, nous condamnons le terrorisme et exprimons notre sympathie à l'égard d'Israël, qui est à juste titre furieux que ses civils aient été tués. Nous sommes nous aussi toujours confrontés à des actes terroristes aujourd'hui, et nous ne parlons pas aux terroristes. Nous avons parlé aux Tchétchènes, ce qui a permis à la Tchétchénie de devenir une république russe pacifique faisant partie intégrante de la Fédération de Russie. Des unités tchétchènes participent par exemple à l'opération militaire spéciale de la Russie et les Tchétchènes appuient sans réserve le Gouvernement russe. Voilà ce que signifie parler aux populations, mais nous n'avons pas parlé aux terroristes tchétchènes. Nous ne demandons pas à Israël de rejeter la lutte contre le terrorisme, mais plutôt de combattre les terroristes, et non les civils. Voilà ce que nous voulions dire et nous ne nions en aucun cas le droit d'Israël de se défendre contre les attaques terroristes. Je prie Israël de bien vouloir garder cela à l'esprit lorsqu'il décidera de commenter nos déclarations à l'avenir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant de la Chine a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : Je serai bref. Je voudrais seulement dire au Représentant permanent d'Israël qu'il n'était pas dans mon intention d'entamer un débat avec lui ou qu'Israël, en traitant la Chine comme une rivale, semble se tromper de cible. Il devrait savoir que depuis le début de cet épisode du conflit entre la Palestine et Israël, la Chine a condamné sans ambiguïté tous les actes qui portaient atteinte aux civils en violation du droit international. Lorsque nous parlons des civils, nous faisons référence à la fois aux civils palestiniens et aux civils israéliens.

Le Représentant permanent d'Israël a formulé plusieurs observations concernant les projets de résolution d'aujourd'hui (S/2023/792 et S/2023/795). Je voudrais lui rappeler que la semaine dernière encore, le Conseil de sécurité était saisi d'un projet de résolution (S/2023/773) qui contenait des éléments condamnant les attaques perpétrées par le Hamas. La Chine a voté pour ce projet de résolution. Le texte a toutefois fait l'objet d'un veto (voir S/PV.9442).

Dans la déclaration que j'ai faite tout à l'heure, j'ai indiqué très clairement que la Chine ne contestait absolument pas les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Nous insistons néanmoins sur la nécessité d'accorder la même attention aux préoccupations en matière de sécurité et aux droits légitimes de la Palestine et d'Israël. Dans les circonstances actuelles, tout en essayant de traiter de manière appropriée cet épisode du conflit entre la Palestine et Israël, nous ne pouvons pas nier que, voilà très longtemps que les droits du peuple palestinien ne sont pas dûment garantis, et nous pensons que la cause profonde du conflit tient au fait que la question de la solution des deux États n'a pas été dûment réglée. J'espère donc que nous pourrions tous faire preuve d'honnêteté, respecter les faits, défendre la justice et unir nos forces pour régler efficacement les problèmes actuels et tracer la voie qui permettra aux Palestiniens et aux Israéliens de vivre dans l'harmonie, la tranquillité, la paix et le bonheur.

*La séance est levée à 16 h 50.*